

Protocole sanitaire Covid 2021

- Pass sanitaire obligatoire pour tous.
- Pour les mineurs âgés de plus de 12 ans, exigé à partir du 1^{er} octobre .
- Contrôlez à chaque cours, que les adhérents ont bien le pass sanitaire sur eux, vous pouvez faire l'objet d'un contrôle à tout moment par les forces de police.
- Registre à jour pour les détenteurs du « pass vaccinal » ceux ayant la preuve attestant du rétablissement de la COVID datant de moins de 11 jours et de moins de 6 mois et
- Pas besoin de masque pour la pratique sur les tatamis.
- Masque obligatoire hors du tatami.
- Lavage des mains et des pieds, avec gel hydroalcoolique positionné à l'accueil.
- Zori absolument obligatoire pour tout déplacement hors des tatamis.
- Fin du cours, nettoyage des mains avec le gel, départ par la sortie de secours, suivre le parcours de circulation.
- Aménagement des vestiaires et des douches pour maintenir la distance sanitaire nécessaire.